Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 022-212201222-20260305-NM050326DEL05-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de délégués :
en exercice : 15
présents : 08
votants : 09

L'an deux mille vingt-six
le : cinq mars
le Conseil Municipal de la Commune de **LAURENAN**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier RIVALLAN,
Maire.

Date de convocation : 19/02/2026

OBJET :
AFFECTATION DES RESULTATS 2025 DU BUDGET GENERAL

N° 2026-05/03-n° 05

PRESENTS : RIVALLAN Olivier, Maire, GUEHENNEUX Jean-René, ROUXEL Dominique, RIVALLAN Fabienne, DANIEL Yoan, adjoints, LORAND Evelyne, BARBE Valérie (21h22), NIVET Françoise, CAILLIBOTTE Rémy.

ABSENTS : BILLARD Emmanuelle, ROUXEL Pascal (excusé), POLANE-TABART Valérie (excusée), DABOUDET Vincent (excusé), LEMEE Anne, RAULT Sonia.

SECRETAIRE de SEANCE : ROUXEL Dominique

Un pouvoir a été donné à LORAND Evelyne par BARBE Valérie.

Monsieur le Maire est rappelé pour revenir à la séance.

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2025 s'élève à la somme de 125 646.46 euros Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat du compte financier unique 2025 du budget général à la section investissement au 1068 pour 125 646.46 euros et le solde de 24 319.25 euros en section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, avec 09 voix pour (dont 1 pouvoir), le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats excédentaires de la façon suivante :

Au financement de l'investissement (au R1068) : 125 646.46 €
A la section de fonctionnement (au R002) : 0.00 €

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,

Secrétaire de séance — Dominique ROUXEL

Le Maire, — Olivier RIVALLAN